



DOSSIER DE POSITIONNEMENT

CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE PROFESSIONNEL (CCP)

« Accompagner un projet sportif individualisé en parasport adapté »



SESSION 2026 - PAYS DE LA LOIRE



SOMMAIRE

Pièces constitutives du dossier d'entrée en formation	3
La démarche de formation	4
Présentation du positionnement	5
Modalités du positionnement	5
Certification et Blocs de Compétences	6
Le projet professionnel	7
Annexe 1 : Unités de Formation	8
Annexe 2 : Les qualifications requises des tuteurs	9

1. PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'ENTRÉE EN FORMATION

A adresser à :

Coralie DALLET

Coordinatrice de l'Organisme de Formation

formation.lsapdl@gmail.com

Pièces à joindre au dossier :

- Le présent dossier de positionnement dûment rempli
- La photocopie de la Carte Nationale d'Identité recto/verso en cours de validité
- La photocopie du certificat « Premiers Secours Citoyen » ou une formation équivalente à celui-ci
- La photocopie de la carte professionnelle d'éducateur sportif à jour ou la photocopie des diplômes dans le champ du sport (inscrit à l'annexe II-1 du code du sport et ouvrant droit à des prérogatives d'exercice professionnel auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique)
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement et l'animation des activités physiques ou sportives
- Le projet professionnel expliquant ce qui conduit le stagiaire à demander l'entrée en formation pour le CCP “Accompagner un projet sportif individualisé en parasport adapté”.



2. LA DÉMARCHE DE FORMATION

1. Objectifs pédagogiques visés

Au total, la formation comprend **147 heures** déclinées comme suit :

- **112 heures en centre de formation** réparties en 4 semaines de 28 heures
- **35 heures** minimum de mise en situation professionnelle en lien avec des personnes en situation de handicap relevant d'une para discipline adaptée et "sous l'égide d'un tuteur expérimenté" (cf. Annexe 2.)

A l'issue de la formation, le titulaire du **CCP "Accompagner un projet sportif individualisé en parasport adapté"** pourra :

- Intervenir au sein d'une association sportive relevant d'une para discipline adaptée liée ou indépendante d'un établissement spécialisé
- Encadrer des paras disciplines adaptés tout en préservant la sécurité des pratiquants
- Concevoir une relation pédagogique permettant au sujet de donner du sens à ses apprentissages et à sa pratique
- Choisir des démarches pédagogiques permettant au sujet de s'engager à partir de ses ressources cognitives, affectives et psychiques
- Transmettre une technicité indispensable à l'adaptation des pratiques en adéquation avec le niveau du public concerné

1. Conditions d'exercice professionnel

La certification inscrite au répertoire spécifique a pour objet d'apporter des compétences professionnelles complémentaires aux éducateurs sportifs souhaitant accompagner des publics porteurs de troubles du neuro-développement en parasport adapté.

Les publics visés

- Personne reconnue en situation de déficience intellectuelle, de troubles psychiques, de troubles du neurodéveloppement dont les troubles du spectre de l'autisme.

Lieux d'exercice

- Le titulaire du CCP "Accompagner un projet sportif individualisé en parasport adapté" exerce son activité professionnelle au sein d'associations ou de structures du secteur marchand.

Espaces de pratique

- Intervention dans le cadre de son diplôme initial et par conséquent en lien avec les prérogatives définies dans le Code du Sport concernant cette certification.

3. PRÉSENTATION DU POSITIONNEMENT

Le positionnement correspond à l'analyse de la situation du stagiaire avant son entrée en formation en tenant compte de ses compétences acquises par rapport aux compétences requises par le référentiel de certification du diplôme **CCP "accompagner un projet sportif individualisé en parasport adapté"** et aux exigences du parcours.

Le positionnement effectué par l'Organisme de Formation (OF) de la Ligue du Sport Adapté Pays-de-la-Loire conduit à la construction d'un parcours individualisé de formation qui tient compte des capacités d'apprentissage et des possibilités de formation du stagiaire. Ce parcours est discuté entre l'OF et le candidat. Celui-ci se voit alors proposer la signature de son contrat de formation. Ce plan, qui permet de finaliser l'organisation de la formation en fonction des profils des stagiaires, sera ensuite affiné dans les unités de formation **CCP "Accompagner un projet sportif individualisé en parasport adapté"**.

Le positionnement n'est pas un bilan de compétences tel que l'institue l'article L.900-2 du Code du Travail, ni une procédure de VAE. Il permet éventuellement au candidat de bénéficier d'un allègement de séquences de formation mais ne le dispense pas de se présenter aux épreuves d'évaluations certificatives.

4. MODALITÉS DU POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE EN FORMATION

Différents temps composent le positionnement d'entrée en formation. Ce dernier se déroule avec le responsable pédagogique de la formation **CCP "Accompagner un projet sportif individualisé en parasport adapté"** et un technicien représentant de la Fédération Française de Sport Adapté :

1. Présentation de la formation et des modalités certificatives
2. Présentation du positionnement (objectifs et organisation)
3. Entretien portant :
 - sur le dossier réalisé par le candidat présentant le projet professionnel, les compétences acquises avec une description d'expériences significatives permettant de repérer ces compétences et le parcours de formation, auto-positionnement par rapport aux savoirs et aux savoir-faire du référentiel
 - les motivations du candidat
 - la situation d'entrée en formation (financements, l'identification d'un tuteur de stage...)
 - les allègements de formation que le stagiaire sollicite
4. Clôture de la session de positionnement et présentation du ruban pédagogique



5. CERTIFICATION ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

La certification est organisée autour de 6 Compétences Professionnelles (CP) capitalisables :

Compétence professionnelle 1 (CP1) : Repérer les acteurs et les intervenants du secteur médico-social, sportif et institutionnel pour intégrer un réseau en vue de faciliter le développement d'une pratique sportive adaptée.

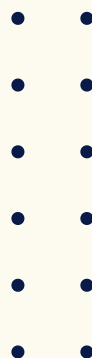
Compétence professionnelle 2 (CP2) : Identifier les freins et les leviers de sa structure, en réalisant un état des lieux, afin de prendre en compte les enjeux d'une pratique inclusive.

Compétence professionnelle 3 (CP3) : Évaluer la situation initiale afin de concevoir un projet sportif individualisé et analyser les caractéristiques, les spécificités, les éventuelles difficultés des pratiquants.

Compétence professionnelle 4 (CP4) : Concevoir un cycle en favorisant l'engagement du pratiquant au regard de son projet sportif individualisé, afin de permettre une progression dans une pratique régulière et sécurisée dans une para discipline adaptée.

Compétence professionnelle 5 (CP5) : Mettre en œuvre une séance du cycle en ajustant les contenus à la participation et à la progression des pratiquants pour garantir l'autonomie et l'autodétermination de celui-ci.

Compétence professionnelle 6 (CP6) : Réaliser le bilan du cycle de séances afin de mesurer les effets au regard du projet sportif individualisé, pour les structures médico-sociales ou pour le sportif lui-même.



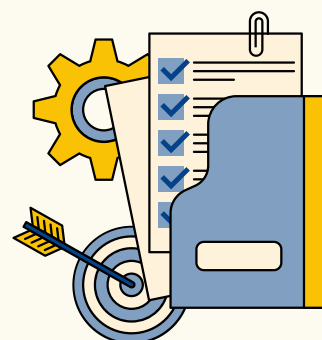
6. LE PROJET PROFESSIONNEL

Expliquez ce qui vous a conduit à demander l'entrée en formation au **CCP**
« Accompagner un projet sportif individualisé en parasport adapté ».

(3 pages maximum)

Vous pourrez vous appuyer sur les éléments suivants :

- Vos motivations pour rentrer en formation
- Vos expériences et votre parcours professionnel
- Votre rôle au sein de votre établissement
- Vos expériences dans le sport adapté et/ou Activités Physiques Adaptées
- Au regard des 6 compétences professionnelles, celles que vous jugez avoir
- Les perspectives et attentes vis-à-vis du diplôme



7. ANNEXE 1: UNITÉS DE FORMATION

Il est constitué de 6 compétences professionnelles réparties en 4 Unités de Formation de 28 heures à acquérir pour valider le CCP «Accompagner un projet sportif individualisé en parasport adapté» :

UF1 : Environnement, découverte du public et contexte de pratique (28 heures).

UF2 : Les démarches pédagogiques par rapport aux caractéristiques du public. Méthodologie et Projet Sportif Individualisé (28 heures).

UF3 : Outils d'évaluation de la situation initiale, création de contenus à partir de l'intention pédagogique, de la logique interne de la discipline, de l'autoévaluation. Méthodologie et réalisation d'un cycle de séance (28 heures).

UF4 : Accompagner un projet sportif individualisé dans son environnement professionnel (28 heures).



8. ANNEXE 2: LES QUALIFICATIONS MINIMUMS REQUISES DES TUTEURS DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Les tuteurs doivent être volontaires et être à minima titulaires d'une certification professionnelle de niveau 4 à minima, dans le domaine d'encadrement du parasport adapté.

Cette qualification est :

- soit une certification figurant aux arrêtés de droits acquis dans le domaine de l'encadrement de la para discipline adapté
- soit une certification figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport dans le domaine de l'encadrement des APSA

Pour un tuteur titulaire d'une certification de niveau 4, il lui sera demandé de justifier de 5 ans d'expérience.

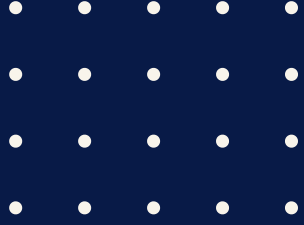
Les tuteurs doivent justifier d'une année d'expériences professionnelles réalisée dans le champ de l'encadrement sportif dans le domaine des APSA

Par ailleurs, l'avis consultatif du tuteur est requis. Cependant, ce dernier ne peut pas être évaluateur du candidat qu'il tutore.

Toutefois, afin de faciliter cette démarche, les candidats peuvent s'appuyer sur le réseau du Sport Adapté, qui constitue une ressource précieuse. En effet, ce réseau, composé de professionnels, de structures et d'acteurs engagés dans le champ du handicap et des activités physiques adaptées, peut accompagner les stagiaires dans la recherche d'un tuteur.

Cette dynamique vise à encourager la constitution d'une véritable équipe apprenante, au sein de laquelle les échanges, le partage d'expériences et la collaboration entre professionnels viennent enrichir le parcours de formation. Elle permet également de sécuriser le parcours du stagiaire et de favoriser son intégration dans un environnement professionnel structurant et bienveillant.





Ligue Sport Adapté Pays de la Loire

